

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
**Sous Direction de l'Action Sportive**  
**Service du Sport de Haut niveau et des Concessions Sportives**

**Projet de délibération n° 2022 DJS 62**  
**Code D.D.C.T.-B.S.A : 2022\_02805**  
**N° SIMPA : 17047**

**ASSOCIATION PARIS JEAN BOUIN C.A.S.G.**

**FICHE DE PRÉSENTATION**

**1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

L'association dénommée « Paris Jean Bouin C.A.S.G. », régie par la loi de 1901 relative aux associations, a été fondée en 1919 sous le nom de « Club Athlétique des Sports Généraux » (C.A.S.G.), faisant suite à une association créée en 1903 intitulée également C.A.S.G.

Elle a pour objet l'éducation physique et sportive de la jeunesse et de la famille, ainsi que la pratique de toutes les activités physiques et sportives organisées au sein de l'association.

L'association Paris Jean - Bouin C.A.S.G. est un club omnisport parisien qui comptait, fin 2021, 2106 licenciés dont 1355 licenciés pour la section Tennis (327 femmes), 234 licenciés pour la section Basketball (51 femmes), 133 licenciés pour la section Bridge (94 femmes) et 384 licenciés pour la section hockey sur gazon (83 femmes). Elle offre des activités de sport de loisir et de sport de haut niveau. Quatre sections la composent : basket, bridge, tennis et hockey sur gazon. Cette dernière est la principale bénéficiaire de la présente subvention. En 2021 les effectifs de cette section ont été légèrement haussés par rapport à la saison précédente mais cette progression est ralentie du fait de la capacité d'accueil.

La Ville de Paris et l'association Paris Jean Bouin ont conclu une convention d'objectifs le 10 février 2020, pour une durée de trois ans, de 2020, à 2022, prévoyant le versement annuel au club d'une subvention d'un montant maximum de 45.000 euros.

D'un point de vue financier, en dépit des conséquences du contexte pandémique sur ses activités, le club a pu maintenir un équilibre du fait des aides de l'État et de la diminution de ses charges. Néanmoins il a dû prendre à sa charge des compléments de salaires pour des entraîneurs et des professeurs de tennis mis en activité partielle (50 000 €).

Sur le plan sportif le bilan de la section hockey n'est aucunement représentatif de l'activité du club du fait de l'arrêt des compétitions quelques jours après le début de la saison. Néanmoins du fait de la pratique en extérieur, la section hockey a pu maintenir les entraînements techniques sans opposition et conserver un lien fort avec ses licenciés. Concernant la section tennis, le club n'a pu que constater l'arrêt des compétitions lors de la saison 2020-2021 et une légère diminution du nombre de licenciés (-45). La section bridge a pour sa part particulièrement souffert de la crise sanitaire avec une annulation de toutes les activités de novembre à juin. L'impact est significatif et risque d'être durable avec une baisse importante du nombre de licenciés (-120). Quant à la section basketball la fermeture des activités dans les gymnases a entraîné à une baisse significative du nombre de licenciés (-135). Le club avait essayé de maintenir le lien avec ses licenciés en maintenant l'activité en plein air aux abords du gymnase Suchet et c'est sans doute une des raisons qui lui ont permis de constater, en ce début de saison 2021-2022, une reprise significative de l'activité avec un nombre record de licenciés.

## 2 - PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

**Nom :** Paris Jean Bouin C.A.S.G.  
**Adresse :** 5 Avenue de la porte Molitor 75016 Paris  
**Président :** Jacques LELIEVRE  
**Objet :** éducation physique et sportive de la jeunesse et de la famille

## 3 - PRÉSENTATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

- **Compte de résultat** (exercice clos au 31 août 2020)

Produits d'exploitation	2 095 744 €
Charges d'exploitation	1 650 197 €
Excédent	445 547 €

- **Budget prévisionnel 2022 :** 1 932 000 €

## 4 - SUBVENTIONS ANTÉRIEURES

- de 2001 à 2006 : 91 470 € par an
- 2007 et 2008 : 71 470 € par an
- 2009 : 60 000 €
- de 2010 à 2012 : 40 000 € par an
- 2013-2014 : 50 000 €
- 2014-2015 : 50 000 €
- 2015-2016 : 50 000 €
- 2017 : 0 €
- 2018 : 48 500 €
- 2019 : 48 500 €
- 2020 : 45 000 € + 45 400 €
- 2021 : 30 000 €

## 5 - SUBVENTION PROPOSÉE : 30 000€.

Compte tenu de l'intérêt pour le tissu sportif parisien des activités menées par le club, il est proposé de poursuivre le soutien de la Ville de Paris au Paris Jean-Bouin pour l'année 2022, au titre de l'aide aux activités omnisports en général et sa section de hockey sur gazon en particulier.